MÉTROPOLE DE LYON

N°2026-02-06

Objet : **Régie d'avances du CCAS – Arrêté mettant fin aux fonctions du régisseur titulaire et du régisseur suppléant**

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Vaulx-en-Velin

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 22 juillet 2020 autorisant la Présidente ou la Vice-présidente du CCAS à accomplir certains actes de gestion dont la création des régies comptables,

Vu l'arrêté du 3 mai 1995 portant création de la régie d'avances du CCAS pour permettre la remise de chèques d'accompagnement personnalisé utilisés en faveur des personnes en situation de précarité, et l'arrêté modificatif du 14 décembre 2001 fixant à 15 205 euros le montant maximum des valeurs détenues par le régisseur,

Vu l'arrêté du 17 février 2025 portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant,

Vu l'avis conforme du Comptable public en date du 6 janvier 2026 ;

Considérant le départ de Madame Hélène MABILE de l'établissement ;

Considérant la nomination du régisseur suppléant en tant que régisseur titulaire.

ARRETE

Article 1 : A compter du 6 janvier 2026, il est mis fin aux fonctions de régisseur titulaire de Madame Hélène MABILE et de régisseur suppléant de Madame Karima RABEH.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 6 janvier 2026,

La Vice-Présidente du C.C.A.S.

Antoinette ATTO

Pour Ampliation,
Les régisseurs titulaire et suppléant *(1)*

Hélène MABILE

Karima RABEH

VU pour acceptation

(1) *Signature précédée de la mention manuscrite « vu pour acceptation »*